

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00945  
Numéro SIREN : 827 571 456  
Nom ou dénomination : 2'EL

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/040795

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/040795**  
n° de gestion : **2017B00945**  
n° SIREN : **827 571 456 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2'EL - Société par actions simplifiée  
5 bis impasse de la Charrière 69210 Sain-bel -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5333161

**2 EL**  
**Liasse fiscale 2018**

Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018

*Version de travail éditée le 18/08/2019*



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de date de service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****	
2 EL - SIREN : 827571456		**** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
5 B IMPASSE DE LA CHARRIERE			
69210 SAINT BEL			

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

## B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	2 222	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% [ ] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% [ ]		
	PV à long terme imposables à 19% [ ]	Autres PV imposables à 19% [ ]	PV à long terme imposables à 0% [ ] PV exonérées (art. 238 quinquies) [ ]
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies [ ] Jeunes entreprises innovantes [ ] Pôle de compétitivité [ ]		
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies [ ]	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies [ ]	Autres dispositifs [ ] Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies [ ]
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies [ ]	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A [ ]	
	Société d'investissement immobilier cotée [ ]	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [ ]	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% [ ]
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui

Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA [ ]

Viseur conventionné : [ ]

Identité du déclarant:

Date: 07/06/2019 Lieu: SAINT BEL

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : CHAIGNEAU JEROME

Qualité du déclarant : PRESIDENT

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD  
2019

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :  X

**H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>		

**I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées:						
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	6	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

TC

Désignation de l'entreprise <b>2 EL - SIREN : 827571456</b>				Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois° <b>12</b>		Durée de l'exercice précédent° <b>11</b>				
				Exercice N clos le <b>31/12/2018</b>	Exercice N-1 clos le <b>31/12/2017</b>	
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial°	010	012			
	Autres°	014	016			
	Immobilisations corporelles°	028	030	19 125	8 342	
	Immobilisations financières° (1)	040	042		597	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	19 125	8 939	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production°	050	052		
		Marchandises°	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés°	068	070	2 406	472
			Autres° (3)	072	074	4 170
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	280	2 884	
	Charges constatées d'avance°	092	094			
		<b>Total II</b>	096	098	6 856	7 517
		<b>Total général (I + II)</b>	110	112	25 981	16 457
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel°	120		650	650	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées°	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants°)	131		2 236		
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		1 889	2 236	
	Provisions réglementées	140				
	<b>Total I</b>	142		4 775	2 886	
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 221		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		9 783		
	Fournisseurs et comptes rattachés°	166			4 420	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169	8 949	10 202	9 150	
	Produits constatés d'avance	174				
	<b>Total III</b>	176		21 206	13 570	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	180		25 981	16 457	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				
	(1) Dont dettes à plus d'un an			195		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice°			182		
	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice°			184		

②

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

ADAPTE POUR LA TELEDECLARATION  
PAR TELEDEC.IR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>2 EL - STREN : 827571456</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le <b>31/12/2018</b>	Exercice N-1 clos le <b>31/12/2017</b>		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises°		209	210	23 914	44 459	
	Production vendue	{	biens	215	214		
			services°	217	218	28 295	773
			dont export et livraisons intracommunautaires				
	Production stockée°	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée°			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230		12		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	52 209	45 245	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises° (y compris droits de douane)			234	30 582	25 067	
	Variation de stock (marchandises)°			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements° (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)°			240			
	Autres charges externes°	(dont crédit bail - mobilier ..... - immobilier .....		242	17 979	17 176	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE°		243	739	183	
	Rémunérations du personnel°			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements°			254	597		
	Dotations aux provisions			256		183	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger°	259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	49 931	42 611	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	2 278	2 633	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280			
	Produits exceptionnels			290			
	Charges financières			294	23	1	
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. souscription PME exon. (21° octes) ..... dont amort. 25° constructions nouvelles (39 quinquies D) .....		300	33		
	Impôts sur les bénéfices°			306	333	395	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	1 889	2 236	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2				312	1 889	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles°			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles°			322			
	Impôts et taxes non déductibles° (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	333		
	Divers° dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM°	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (239 sexties D)		249			
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998			
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999			
DÉDUCTIONS	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					997	
	Entreprise nouvelles (+4 septies)	986	Zone franche urbaine (+4 octes et octes A)	987	Zones de revitalisation rurales (+4 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (+4 septies A)	989	Bassin d'emploi à redynamiser (44 douzièmes)	991	
			ZA (+4 quinquies)	345	Immeubles en zone d'habitat ancien (44 septies)	344	
			Dons° dont		Créance due au report en arrière du déficit	346	
					Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				352	2 222	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : ° ..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				370	2 222	372	

③

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

ADAPTE POUR LE TABLEAU DE DECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 902 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2 EL - SIREN : 827571456**

Néant

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		406	
	Autres	410		412		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		426	
	Constructions	430		432		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	19 721	442	597	446	19 124
	Installations générales, agencements divers	450		452		456	
	Matériel de transport	460		462		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		476	
Immobilisations financières		480		482		486	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>19 721</b>	<b>492</b>	<b>597</b>	<b>496</b>	<b>19 124</b>

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		504	506
	Terrains		510		514	516
	Constructions		520		524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		534	536
	Installations générales, agencements divers		540		544	546
	Matériel de transport		550		554	556
	Autres immobilisations corporelles		560		564	566
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>574</b>	<b>576</b>	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à FIS, 16% pour les entreprises à l'IR)
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	
	2	
	3	
	4	
	5	
	6	
	7	
	8	
	9	
	10	

Immobilisation	Valeur d'actif °	Amortissements °	Valeur résiduelle	Prix de cession °	Plus ou moins-values		
					Court terme °	Long terme	
						19 % 6	15 % ou 12,8 % ?
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Regulations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591
<b>TOTAL</b>					596	585	597

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

TC

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
 DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2 EL - SIREN : 827571456

Néant

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

T/

Désignation de l'entreprise: 2 EL - SIREN : 827571456

Néant \*

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651

Effectifs affectés à l'activité artisanale	861
--	-----

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	52 209
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>52 209</b>

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>**

Achats	121	30 582
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>30 582</b>

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	21 627
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

**V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) 117

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> 020 <input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	<input type="checkbox"/> 022 <input type="checkbox"/> Effectifs au sens de la CVAE * <input type="checkbox"/> 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/> 026 <input type="checkbox"/>
Période de référence	<input type="checkbox"/> 024 <input type="checkbox"/> 160
Date de cessation	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

JC

6

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2033-FSD 2019

ADAPTE POUR LA TEL. DECLARATION  
 PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | **2 EL - SIREN : 827571456**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse :

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **MONSIEUR** Nom complet **CHAIGNEAU JEROME**

Nom marital  % de détention **100** Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **12/09/1985** N° Département **83** Commune **TOULON** Pays

Adresse : **5 BIS IMPASSE DE LA CHARRIERE**

**69210 SAINT BEL**

Titre (2)  Nom complet

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MMF pour Madame ou MLLF pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01

JC

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

ADAPTE POUR LA LIQUIDATION  
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2 EL - SIREN : 827571456**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NO1

7C

Formulaire  
obligatoire
**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

- Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : 2 EL		Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	SIREN : 827571456	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>		
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % <sup>2</sup> ] + [ligne 2 x 9 % <sup>2</sup> ] + [[ligne 3 x 6 % <sup>2</sup> ] + [ligne 4 x 9 % <sup>2</sup> ] ] x 10/90 + ligne 5)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
<b>III – CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	


## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : 2 EL

SIREN : 827571456

Attestation produite le 18/08/2019

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**



A CHAIGNEAU Jerome

SASU 2 EL  
Au capital de 650 euros  
Siège social : 5 BIS IMPASSE DE LA CHARRIERE 69210 SAINT BEL  
RCS LYON 827 571 456

## PROCES VERBAL

### APPROBATION DES COMPTES DE L EXERCICE 2018

L'an 2019  
Le 8 juin  
A 11 Heures

Monsieur CHAIGNEAU Jérôme associé unique et président de la société 2EL société par actions simplifiée au capital de 650. € immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 827 571 456 et dont le siège social est situé 5 Bis Impasse de la Charrière 69210 SAINT BEL

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2018,

A prit les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018;
- l'affectation du résultat ;

#### Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et se soldant par un bénéfice de 2 222 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 333 euros


#### Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 889 €, de la manière suivante :

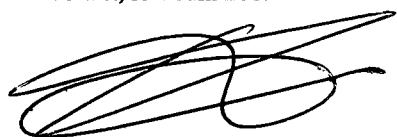
- Aux réserves 1 889 euros

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mr CHAIGNEAU Jérôme certifie que les comptes annuels sont conformes

*il est conforme*  
  
A CHAIGNEAU

Fait à ST Bel, le 8 Juin 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, appearing to be a stylized representation of the name 'Jerome Chaigneau'.

"certifié conforme"  
Mr CHAIGNEAU JEROME

Mr CHAIGNEAU JEROME associé unique de la SASU 2EL